



---

## Conseil des droits de l'homme

21<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Kirghizistan

Genève, le 19 janvier 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Kirghizistan et la remercie pour la présentation de son deuxième rapport national.

La Suisse est préoccupée par les propositions législatives restreignant l'accès des organisations non-gouvernementales à des financements étrangers. Elle s'inquiète également de la diffamation dont sont victimes des organisations de droit de l'homme, régulièrement qualifiées publiquement en des termes négatifs. **La Suisse recommande au Kirghizistan de s'abstenir d'adopter toute législation incompatible avec la liberté d'association, en particulier en ce qui concerne l'accès des ONG au financement, et de faciliter, promouvoir et protéger la mise en place d'un champ d'action des organisations et individus œuvrant pour la promotion et le respect des droits de l'homme conforme au droit international.**

De plus, **la Suisse recommande au Kirghizistan de s'abstenir de toute mesure incompatible avec la non-discrimination des minorités religieuses et ethniques ainsi que des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.**

La Suisse félicite le Kirghizistan pour la désignation d'un mécanisme national de prévention de la torture suite à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT). **La Suisse recommande au gouvernement du Kirghizistan d'octroyer au mécanisme national de prévention les ressources financières suffisantes pour garantir sa fonctionnalité et son indépendance en conformité avec l'OPCAT.**

Je vous remercie.